

**AVIS PUBLIC**  
**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

L'arrondissement de Saint-Laurent de la Ville de Montréal tiendra une **assemblée publique de consultation** quant aux objets et aux conséquences de l'adoption du premier projet de résolution du projet particulier (PPCMOI) au **22200, rue Ward** en vertu du règlement RCA10-08-5. Le premier projet de résolution de PPCMOI a été adopté lors de la séance du conseil d'arrondissement du **7 mai 2024**. Cette assemblée aura lieu le **27 mai 2024**, à 19 h, à la salle du Conseil de la mairie d'arrondissement située au 777, boul. Marcel-Laurin, Saint-Laurent.

Le premier projet de résolution pour le projet particulier (PPCMOI) du 2200, rue Ward en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA10-08-5), consiste à retirer les cases de stationnement extérieures et de démolir le stationnement souterrain afin de construire une deuxième habitation multifamiliale de 6 étages dans le but de créer un projet d'ensemble,

Les changements visent à déroger au règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, notamment quant aux éléments suivants :

- le nombre de bâtiments principaux autorisés par terrain;
- le rapport minimum d'espace bâti / terrain;
- la distance d'une construction souterraine par rapport à la limite de propriété;
- l'autorisation de module de jeux pour enfant dans la cour avant.

Ces dispositions, sont susceptibles d'approbation référendaire et affectent la zone H15-115 délimitée au nord par la limite latérale des propriétés localisées au 2211 et 2200, rue Gold et au 240, boulevard Alexis-Nihon, à l'est par la propriété localisée au 225, boulevard Alexis-Nihon, le lot 4 059 501 et le lot 5 279 041, au sud par la limite latérale de la propriété localisée au 100, boulevard Alexis-Nihon, et à l'ouest par la limite latérale des propriétés localisées au 2300 et 2310, rue Ward.

Au cours de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement (ou un autre membre du Conseil d'arrondissement désigné) expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à leur sujet.

Ce premier projet de résolution ainsi que les extraits des plans illustrant les zones concernées sont disponibles pour consultation au Bureau du citoyen, aux heures ordinaires de bureau.

Fait à Montréal,  
Le 13 mai 2023

Benoit Turenne  
Secrétaire substitut du conseil d'arrondissement